

Communication n°2

23 mars 2020

Aux parents et aux étudiants

Depuis la fermeture des classes le 13 mars dernier, les étudiantes et étudiants assument leurs tâches scolaires exclusivement à domicile. De nombreux outils informatiques permettent cet exercice délicat et nous comptons sur la responsabilité de chacun pour que nous puissions relever ce défi. Nous vous rappelons ci-après quelques éléments importants pour la bonne marche de ce processus :

Classes terminales (5^e collège, 3^e ECCG, 4^e SAF) : la matière des maturités ou diplômes est arrêtée au 13 mars 2020. Le travail à domicile exigé par les professeurs n'aborde aucune nouvelle matière, mais correspond à des révisions et des consolidations. Il n'y a plus de notes jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il est toutefois possible de procéder à des évaluations formatives. Celles-ci n'entreront en aucun cas dans le calcul de la moyenne. Le calcul des notes annuelles fera l'objet d'une communication ultérieure.

Classes des autres degrés (1^e à 4^e de collège, de 1^e et 2^e en ECCG, 1^e à 3^e SAF) : les cours avancent mais à un rythme différent, en adéquation avec les objectifs définis par les groupes de branches en rappelant que, face à ces circonstances exceptionnelles, nous verrons moins de matière mais que nous la verrons bien. Les programmes des années suivantes tiendront compte de ces circonstances et de la durée de fermeture des établissements. La matière dispensée durant ces semaines à distance ne pourra faire l'objet que d'évaluations formatives. En fonction de la date de reprise des cours, des notes pourraient être mises sur la matière dispensée exclusivement en présentiel. Le calcul des notes annuelles fera l'objet d'une communication ultérieure. Dans tous les cas, le bien de l'élève est au centre de nos préoccupations.

L'impact de la pandémie sur le calendrier et les modalités des examens des classes terminales (5^e collège, 3^e ECCG) est difficile à évaluer. La priorité du Service de l'enseignement sera de trouver des solutions qui favorisent la poursuite du parcours des étudiants.

Il n'est à ce jour pas possible de proposer une date de reprise des cours. Pour le moment, la date du 30 avril transmise par le Conseil d'État est celle que nous considérons. L'évolution de la pandémie permettra de préciser ce calendrier.

Les étudiants ne travaillent pas pour une note. Par leur travail, ils consolident et acquièrent des connaissances de base et des compétences qui leur seront nécessaires pour l'année suivante. Il est de leur responsabilité de travailler selon les indications de leur établissement et des professeurs.

Les parents ne sont pas des enseignants à domicile, mais ils doivent s'assurer que leur enfant mette à disposition suffisamment de temps pour ses tâches scolaires.

Tous les enseignants sont à disposition des étudiants pour qu'ils progressent dans cette crise exceptionnelle.

Tout en remerciant tous les partenaires de l'École valaisanne pour leur engagement et leur flexibilité, nous sommes convaincus que cette crise permettra de développer également de multiples compétences et connaissances de nos étudiants.

Le Recteur
Francis Rossier